



FONDATION
TILSIT
INSTITUT DE FRANCE

PRIX DE LA FONDATION TILSIT 2024

APPEL À CANDIDATURES

La Fondation Tilsit-Institut de France a pour but d'encourager ou de récompenser **des projets ou des travaux de recherche**, des actions ou des publications ayant pour thème l'administration française au sens large (son droit, son histoire, son organisation territoriale) et la diplomatie française (son histoire, ses représentants, ses modes d'action).

Les prix qu'elle attribue ont pour but de soutenir des recherches en cours ou futures du niveau post-doctoral, ou subventionner **des projets de recherche, de colloque, de publication ou de pédagogie**.

Si elle le juge opportun, la Fondation peut remettre des prix qui récompensent les auteurs d'ouvrages publiés, individuels ou collectifs. Le versement sera effectué tel que précisé sur le règlement.

Le Prix de la Fondation Tilsit-Institut de France pour l'Administration, en référence à l'œuvre de Napoléon Bonaparte dans ce domaine, a pour but de récompenser des travaux ou réalisations relatifs à l'administration française, son histoire ou son droit, ou en faveur de l'amélioration de l'organisation territoriale de la France.

Le Prix de la Fondation Tilsit-Institut de France pour la Diplomatie, en référence à l'œuvre du comte Alexandre Colonna Walewski, qui fut ambassadeur et ministre des Affaires étrangères, vise à récompenser des travaux ou réalisations relatifs à la diplomatie française, son histoire et ses réalités actuelles, ou en faveur du rayonnement de la culture française en Europe et dans le monde.

Le jury et le conseil d'administration de la Fondation veilleront à privilégier les travaux de recherche les plus prometteurs présentés par de jeunes chercheurs.

La thèse de doctorat doit être soutenue avant la fin de l'appel à candidature.

Les deux prix, d'un montant de 20 000 euros maximum chacun, sont divisibles et attribués sur proposition du jury, par le conseil d'administration de la Fondation Tilsit, présidé par le chancelier de l'Institut de France.

CONSTITUTION DES DOSSIERS DE CANDIDATURE :

Les dossiers de candidature, sans restriction de nationalité mais rédigés en français, doivent obligatoirement comporter les éléments suivants :

- C.V. du porteur de projet (état civil, formation, titres universitaires, responsabilités professionnelles, distinctions, liste de publications ...) et composition de l'équipe, le cas échéant
- Description (3-4 pages maximum) du projet/de la réalisation pour lequel/laquelle le prix est demandé
- Envoi de l'ouvrage, le cas échéant, en version électronique et/ou en version imprimée
- Deux lettres de recommandation de personnalités qualifiées
- Ce dossier de candidature doit être adressé selon les modalités définies dans l'appel à candidatures diffusé sur le [site Internet de l'Institut de France](http://www.institutdefrance.fr).

Les dossiers de candidatures doivent être adressés
par **courrier électronique en un fichier unique** (format PDF) à **l'adresse suivante** :

ocean.guichard@institutdefrance.fr
01 44 41 44 20

au plus tard le vendredi 8 novembre 2024

L'appel à candidatures est aussi consultable en ligne à l'adresse
suivante : **www.institutdefrance.fr**